
DOSES ET USAGES

Usage homologué	Dose	Nombre application max / an	DAR*
Vigne-traitement des parties aériennes - mildiou(s)	3,95 L/ha	5	21 jours

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/sanco_pesticides

* Délai avant récolte pour le raisin de cuve et le raisin de table

MODE D'ACTION

FREGATE® SC, par sa finesse de particules (80% sont inférieures à 1 micron) et grâce à son excellente adhésivité permet une répartition homogène sur le végétal pour une efficacité à seulement 750 g de cuivre /ha. La qualité de la formulation liquide assure une mise en suspension parfaite dans l'eau.

CONSEILS DE TRAITEMENT

FREGATE® SC, est un fongicide de contact à utiliser de façon préventive en fonction des risques de maladies, suivre les préconisations des Stations d'Avertissements Agricole. Les traitements doivent être renouvelés, selon la climatologie, afin de protéger toute la végétation.

FREGATE® SC s'utilise tout au long de la période de végétation de la vigne préférentiellement après la nouaison. Réaliser 2 à 4 traitements « de couverture » jusqu'à 3 semaines avant la vendange, tous les 8 à 10 jours selon les conditions climatiques, les lessivages éventuels et la pousse de la vigne.

NB : Ne pas traiter les vignes destinées à la production de raisin de table après le stade nouaison (risque de « marquages »).

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir au 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur. Mettre en route l'agitateur, agiter le bidon et verser dans la cuve la dose de produit nécessaire. Terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application. Rincer immédiatement le bidon vide et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

MODE D'APPLICATION

FREGATE® SC s'utilise contre le mildiou en traitement des parties aériennes de la vigne dans tous les types d'appareils de pulvérisation. Le pulvérisateur devra être parfaitement réglé et sa vitesse d'avancement adaptée afin de réaliser une couverture parfaite des feuilles et des grappes, de favoriser la pénétration de l'ensemble de la végétation, et d'éviter tout risque de dérive (ne pas traiter par vent de force supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort). Porter des gants et un vêtement de protection pendant le mélange / chargement et l'application. Porter un vêtement de protection en cas de travail sur la parcelle après l'application.

MÉLANGES

Les mélanges sont autorisés conformément aux arrêtés du 7 avril 2010 et du 12 juin 2015. Les mélanges avec les engrais foliaires sont déconseillés et sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Faire un test préalable. Ne pas mélanger **CUPROXAT® SC** avec des produits à base de fosétyl-aluminium.

PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique. De manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et la FDS. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

AMM: 2090119

Composition: 190 g/L de cuivre du sulfate de cuivre tribasique

Formulation: Suspension concentrée (SC)

Utilisable en Agriculture Biologique



Fongicide vigne

FREGATE® SC

NETTOYAGE

Éliminer les eaux de rinçage et les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

STOCKAGE

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clé.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Lors de l'utilisation du produit, bien vider. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR (www.adivalor.fr) ou autre service de collecte spécifique.



IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



ATTENTION

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P391: Recueillir le produit répandu.

P501: Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréés.

Délai de rentrée: 6 heures

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

EUH208: Contient de la benzothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

* Marque déposée Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



Nufarm

Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.